

# 2M CAPILLA

Société à Responsabilité Limitée à associé unique

Au capital de 2 000 euros

Siège social : 65 avenue du Général de Gaulle

44600 SAINT NAZAIRE

900 770 603 RCS de Saint Nazaire

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE  
DECIDANT LA DISSOLUTION SANS LIQUIDATION  
EN DATE DU 31 DECEMBRE 2023**

## **2M CAPILLA**

Société à Responsabilité Limitée à associé unique

Au capital de 2 000 euros

Siège social : 65 avenue du Général de Gaulle

44600 SAINT NAZAIRE

900 770 603 RCS de SAINT NAZAIRE

### **PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DECIDANT LA DISSOLUTION SANS LIQUIDATION EN DATE DU 31 DECEMBRE 2023**

---

L'an deux mille vingt-trois,

Le 31 décembre,

À 14 heures,

La Société 2M BELLEZA dont le siège social est situé 65 avenue du Général de Gaulle 44600 SAINT NAZAIRE, associée unique personne morale de l'EURL 2M CAPILLA,

Représentée par Madame Mélanie MORILLO en sa qualité de gérante de la société,

Propriétaire de la totalité des 100 parts sociales, composant le capital social de la société 2M CAPILLA,

A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES :

- à la dissolution sans liquidation de la société 2M CAPILLA ;
- aux pouvoirs en vue des formalités.

#### **PREMIERE RESOLUTION**

L'Associé Unique décide la dissolution par anticipation sans liquidation de la société 2M CAPILLA, en application des dispositions de l'article 1844-5, alinéa 3, du Code civil, entraînant la transmission universelle du patrimoine de cette société au profit de son associé unique, la société 2M BELLEZA.

L'Associé Unique prend acte que, conformément aux dispositions légales, la réalisation définitive de la transmission universelle de patrimoine objet de la présente décision, la disparition de la personnalité morale et la radiation de la société 2M CAPILLA, interviendront à l'issue d'un délai de trente jours à compter de la publication légale de la présente décision ou, en cas d'opposition d'un ou plusieurs créanciers de la société 2M CAPILLA dans le délai susvisé, à la date soit de la décision de justice rejetant la ou les oppositions, soit du remboursement de la ou des créances en cause, soit de la constitution de garanties suffisantes.

Les apports réalisés dans le cadre de la présente dissolution sans liquidation seront transcrits aux valeurs nettes comptables.

## DEUXIEME RESOLUTION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs à Madame Mélanie MORILLO, Présidente de la société 2M BELLEZA à l'effet de :

- confirmer et réitérer par tout acte sous seing privé ou notarié, la transmission des biens de la société 2M CAPILLA à l'Associé Unique, en préciser, si besoin est, la désignation, réparer toutes omissions ou inexactitudes, établir et compléter toutes origines de propriété ;
- faire toutes déclarations, accomplir toutes les formalités de publicité ou autres ; le cas échéant, concourir à tout acte de dépôt avec ou sans reconnaissance d'écriture et de signature, accomplir toutes les formalités requises pour assurer le transfert des biens de la société 2M CAPILLA dans le patrimoine de l'Associé Unique ;
- accomplir, si besoin est, toutes les significations nécessaires relativement aux biens et valeurs transmis ;
- aux effets ci-dessus, passer et signer tous actes, pièces, procès-verbaux et autres documents, élire domicile, substituer en partie les présents pouvoirs et, généralement, faire ce qui sera nécessaire pour mener à bien les opérations de dissolution sans liquidation de la société 2M CAPILLA et de la transmission de son patrimoine au profit de l'Associé Unique ;
- exercer toute action en justice, tant en demande qu'en défense et représenter la société 2M CAPILLA auprès de toute administration ainsi que dans toutes les procédures ;
- par l'effet des présentes et des dispositions légales susvisées, reprendre l'ensemble des engagements et des obligations de la société 2M CAPILLA à l'égard de ses cocontractants et, de manière générale, à l'égard des tiers ainsi que l'ensemble des droits dont la société 2M CAPILLA bénéficiait antérieurement.

## TROISIEME RESOLUTION

L'associé unique confère tous pouvoirs à la société EXPERTELIA OUEST CONSEIL, cabinet d'expertise comptable situé 140, rue Jean Gutenberg à SAINT-NAZAIRE (44600) à l'effet d'accomplir toutes les formalités de dépôt et de publicité prescrites par la loi.

\* \* \*

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par l'associé unique et consigné sur le registre de ses décisions.

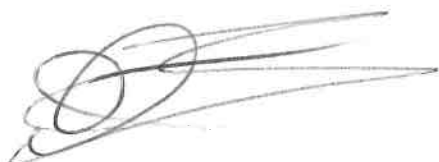
### **SASU 2M BELLEZA**

*Représentée par sa Présidente,*

*Madame Mélanie MORILLO*

Signature

Mélanie Morillo



hn